

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2021
N°89/2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE HUIT NOVEMBRE

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 29 octobre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, salle du conseil, sous la Présidence de M. Francis DIETRICH, Maire.

PRESENTS : ARRAR P., BARET E., BOFELLI Y., CADORET S., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIBON C., DIETRICH F., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MEDAVIT R., MILET F., MOLLARD N., PROCACCI T., RIOU M., SANCHEZ D., SELVE M., VITINGER G

PROCURATION : ABRAHAM-MOREL A. à PROCACCI T., SERRAILLE J. à CHABANY S.

EXCUSE : CATTANI JL.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Pauline ARRAR est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**RH – CREATIONS / SUPPRESSIONS DE POSTE – MODIFICATION DU
TABLEAU DES EMPLOIS**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34.

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Vu le tableau des emplois,

1. FILIERE TECHNIQUE

Dans le cadre de la promotion interne 2021, le Maire informe qu'un dossier d'agent de maîtrise a été présenté à la commission administrative paritaire du Centre Départemental de Gestion de l'Isère pour lequel un avis favorable de cette instance a été délivré.

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet au 01/01/2022
- la suppression d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe au 01/01/2022

2. FILIERE ADMINISTRATIVE

Le Maire rappelle que suite au départ de deux agents (attaché responsable gestion budgétaire & financière et agent de maîtrise accueil & coordination des agents de service) deux postes ont été créés au conseil municipal du 30/08/2021 par délibération n°72/2021 (adjoint administratif et rédacteur). Pour mémoire, le poste d'agent de maîtrise a été supprimé par la délibération n°56/2021.
Reste à supprimer le poste d'attaché territorial.

Le Maire propose à l'assemblée :

- La suppression du poste d'attaché territorial à compter du 09/11/2021.

3. FILIERE MEDICO-SOCIALE – FILIERE ANIMATION

Monsieur le Maire informe du départ en retraite d'une atsem principale 1^{ère} classe au 01/01/2022. Un adjoint d'animation étant détenteur du concours d'atsem a postulé au remplacement.

Le Maire propose à l'assemblée :

- La suppression du poste d'atsem principal 1^{ère} classe à temps complet au 01/01/2022
- La création d'un poste d'atsem principal 2^{ème} classe à temps complet au 01/01/2022
- Le maintien en vacance du poste d'adjoint d'animation à temps complet → le remplacement sur ce poste est actuellement réparti sur plusieurs agents (à temps non complet ou vacataires) dans le cadre de l'organisation spécifique des plannings 2021-2022 incluant des absences longues et un congé maternité. Une réflexion sera nécessaire ultérieurement pour une réaffectation pérenne de ce temps.

4. FILIERE CULTURELLE

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°79 du 04/10/2021 créant de nouveaux temps sur les postes des deux adjoints du patrimoine. Suite au passage en comité technique en date du 12/10/2021, les anciens temps peuvent être supprimés.

Le Maire propose à l'assemblée :

- La suppression du poste d'adjoint du patrimoine à 28 h par semaine à compter du 09 novembre 2021.
- La suppression du poste d'adjoint du patrimoine à 19 h 25 centièmes à compter du 09 novembre 2021.

Monsieur le Maire précise que toutes les demandes de suppressions de postes ont reçu l'avis favorable du Comité Technique du 12/10/2021.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE PAR 18 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS (F. DEUTSCH – J.M. GRENIER – N. MOLLARD – M. RIOU)

DONNE UN AVIS FAVORABLE aux créations et suppressions de postes telles qu'inscrites sur le tableau ci-dessous aux dates indiquées

CREATIONS	SUPPRESSIONS
Agent de maîtrise à temps complet au 01/01/2022	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe à temps complet au 01/01/2022
Atsem principal 2 ^{ème} classe à temps complet au 01/01/2022	Atsem principal 1 ^{ère} classe à temps complet au 01/01/2022
	Attaché territorial à temps complet au 09/11/2021
	Adjoint du patrimoine à temps non complet à raison de 28 heures par semaine à compter du 09/11/2021
	Adjoint du patrimoine à temps non complet à raison de 19 heures 15 minutes par semaine à compter du 09/11/2021
Adjoint d'animation à temps complet : POSTE VACANT dans l'attente de la réaffectation pérenne	

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 09 novembre 2021

Le Maire,
Francis DIETRICH



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture
et de sa publication ou notification

